



FORMATION PEDAGOGIQUE

Les disciplines instrumentales de l'école de musique de LIMOGES sont enseignées dans un cadre où leur développement sera favorable à celui de la pratique collective et à l'étude de toutes les esthétiques musicales qui en découlent.

L'école de musique de LIMOGES (**EML**) met à disposition un lieu et du matériel adapté à l'enseignement des musiques actuelles amplifiées. L'EML met en œuvre un cadre favorisant une souplesse accrue du parcours de formation, que ce soit par l'élaboration d'outils mis à disposition par l'équipe pédagogique mais aussi par le traitement singulier de certains profils ou parcours.

❖ **Présentation de la formation pédagogique**

Notre formation pédagogique a pour objectif d'acquérir un savoir-faire orienté vers l'expression musicale et instrumentale. Ses objectifs s'organisent autour de la structuration des perceptions auditives et corporelles et de leurs relations aux champs des connaissances.

Selon le choix de l'élève, l'EML offre la possibilité à ses élèves d'être évalués par le biais d'examens.

Ce document a été réalisé par l'équipe enseignante de l'école de musique de LIMOGES. L'EML a fait le choix de construire un projet pédagogique articulé autour du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) et de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS). Soucieuse d'être toujours en accord avec les textes du ministère de la culture et de la communication, l'EML travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique du Conservatoire à rayonnement communal de Panazol (**CRC**) (Conservatoire agréé par l'état). Si l'EML délivre des diplômes d'établissement non agréés par l'état, ils sont néanmoins d'une qualité similaire à celui d'un CRC.

❖ **Les disciplines instrumentales enseignées à l'EML**

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| ✓ Batterie | ✓ Guitare acoustique |
| ✓ Piano | ✓ Trompette |
| ✓ Guitare basse électrique | ✓ Saxophone |
| ✓ Guitare électrique | ✓ Contrebasse |



NOTRE FORMATION PEDAGOGIQUE

Elle comprend trois domaines d'enseignement :

✓ **La discipline instrumentale**

Le cours d'instrument est de type particulier à raison de 30 minutes hebdomadaires, en lien direct avec la formation musicale et la pratique collective. L'élève choisit lors de son inscription un instrument principal.

✓ **La Formation Musicale**

Elle permet d'acquérir les outils nécessaires à la compréhension d'œuvres musicales. (*Lecture des rythmes/notes, chiffrage international, relevé et transcription, harmonie, culture musicale...*).

✓ **La pratique collective**

La notion de « *Pratique Collective* » sous la forme d'ateliers permet l'implication des élèves dans une perspective artistique. Cette pratique lui permettra à la fois de valider ses acquis, de les faire évoluer, mais aussi de s'ouvrir à plusieurs esthétiques musicales.

Deux formes de Pratique Collective s'offrent aux élèves :

- L'atelier découverte (*généralement 1^{er} cycle*) : durée de 30 minutes hebdomadaires
- L'atelier (*2^e cycle*) : durée d'une heure hebdomadaire



NOTRE FORMATION PEDAGOGIQUE EN DETAIL

❖ Phase d'initiation (Durée 1 à 2 ans) - (Public de 7 à 10 ans)

La phase d'initiation correspond à une prise de contact avec l'instrument ainsi qu'à une pré-découverte de l'univers sonore. Lors de cette phase les exercices sont adaptés à la morphologie ainsi qu'à la maturité de l'enfant.

❖ Objectifs adaptés au cycle 1 (Durée 3 à 5 ans) – (à partir de 10 ans)

Le cycle I correspond à la phase de découverte de l'écoute et de l'expression musicale. Il est la base d'un apprentissage structurant et cohérent donnant accès à une pratique musicale déterminante dans la construction de l'élève. Les principaux objectifs pour cette phase d'apprentissage sont :

✓ **Développement de l'expression musicale, de la curiosité, de la motivation**

✓ **Acquisition des bases musicales :**

- Développement sensoriel (voir, entendre, toucher)
- Développement cognitif (mémoire)
- Développement fonctionnel (gestes corporels)
- Acquisition du langage musical
- Pratique de l'instrument et acquisition des rudiments de celui-ci
- Amorce de la pratique collective (atelier initiation 30 minutes)

✓ **Initiation vers des répertoires éclectiques**

▪ **La posture, prise en main et connaissance de l'instrument**

- Posture et tenue de l'instrument
- Réglage de son instrument (*réglage de la sangle, d'un repose pied si nécessaire, d'un pupitre, d'un accordeur, d'un siège, des fûts pour un batteur, montage de l'instrument chez les vents*)

▪ **La Technique**

- Développement de l'endurance et de la vitesse (*au métronome, importance de la synchronisation des mains*)
- Travail de la gamme diatonique majeure et de sa triade.
- Connaissance des différentes techniques de jeu envisagées avec l'instrument
- Développement du phrasé

▪ **Le texte et la culture musicale**

- Histoire de l'instrument (*anatomie de l'instrument, conception de fabrication et rôle à tenir*)
- Compréhension du texte et interprétation (*nuances et indications d'expressions*)
- Initiation aux courants musicaux



❖ Objectifs adaptés au cycle II (Durée 3 à 5 ans)

Le cycle II correspond à l'approfondissement des acquisitions du cycle I et fera l'objet du développement de l'autonomie musicale de l'élève. Ce cycle est le moment du perfectionnement de la technique instrumentale tant au niveau de l'endurance que de la vélocité. Les objectifs principaux sur cette phase sont les suivants :

- Développement et perfectionnement des acquisitions du cycle I.
- Acquisition d'une méthode de travail et d'une autonomie dans le travail
- Aisance de la lecture et de l'interprétation des partitions de difficulté moyenne
- Découverte et apprentissage des techniques et effets de jeu de l'instrument
- Pratique collective régulière dans des répertoires variés
- Notions d'improvisation

▪ La posture

- Posture et tenue de l'instrument
- Réglage de son instrument (*accordage, sélecteur micros, amplificateur, réglage effets, entretien*)

▪ La Technique

- Accroissement de l'endurance et de la vélocité (*au métronome*)

Travail des gammes et accords (*Gammes majeures, mineures, mineures harmoniques, pentatoniques*

majeures et mineures – Accords de 3, 4, 5 sons)

- Développement des différentes techniques de jeu envisagées avec l'instrument
- Développement du phrasé
- Développement de l'improvisation

▪ Le texte et la culture musicale

- Histoire des musiques actuelles amplifiées (*Connaissance chronologique et historique des genres musicaux*)
- Histoire de l'instrument (*qualité des instruments, amplification, technologie*)
- Compréhension du texte et interprétation (*nuances et indications d'expressions*)
- Pratique collective (*mémoire et jeu par cœur*)



L'ÉVALUATION PERSONNELLE DE L'ÉLÈVE

❖ **Évaluation** (Facultatif)

De manière facultative pour chaque élève, l'EML met à disposition des outils d'évaluation. A cet effet le conseil pédagogique élabore différentes étapes d'évaluation permettant la construction d'un dossier scolaire individuel :

- ✓ le bulletin scolaire (*le contrôle continu*)
- ✓ l'appréciation de la pratique collective
- ✓ la validation de fin de cycle

Ce dossier scolaire permettra à un élève de se présenter à un concours d'entrée dans un conservatoire agréé par l'état afin d'entreprendre un parcours lui permettant d'accéder à un **CEM** (Certificat d'études musicales) ou un **DEM** (Diplôme d'études musicales).

❖ **Epreuves d'examens** (pour les élèves qui le souhaitent)

Afin d'obtenir son examen l'élève est soumis à l'obtention de trois Unités d'enseignement (**UE**) :

- UE de discipline instrumentale
- UE de formation musicale
- UE d'assiduité de pratique collective

Après l'obtention de ces trois Unités d'enseignements l'élève recevra un diplôme d'établissement de fin de cycle, validant son niveau.